LA VACCINATION HPV

La vaccination préventive

Dans le cadre du Programme de vaccination en Fédération Wallonie-Bruxelles, un vaccin est mis à disposition gratuitement pour la vaccination des filles comme des garçons entre 13 et 14 ans (2° secondaire ou 1re différenciée).

À cet âge, la vaccination se fait en 2 doses dans un intervalle de 6 mois, soit par la médecine scolaire, soit par le médecin traitant, au choix des parents.

La vaccination protège mieux lorsqu'elle est réalisée avant les premiers rapports sexuels et donc avant d'avoir été exposé aux virus HPV. La vaccination ne dispense pas de l'usage de moyens de protection (comme les préservatifs) lors de rapports sexuels.

Une vaccination de rattrapage est <u>conseillée pour les</u> <u>jeunes femmes et hommes entre 15 et 26 ans</u> inclus et qui n'ont pas bénéficié de la vaccination préventive.

Pour les 15-18 ans, deux options sont possibles :

- gratuite dans le cadre du Programme de vaccination chez son médecin ou
- disponible en pharmacie avec une prescription et remboursé partiellement.



Entre 13 et 14 ans : vaccination préventive des filles et des garçons



Entre 15 et 26 ans : rattrapage pour les jeunes hommes et femmes

www.vaccination-info.be

Parlez-en à votre médecin traitant ou gynécologue.

Pour tout contact avec le CCRef :

préparez votre N° d'identification du Registre national (situé sur votre carte d'identité).



DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Tél.: +32 (0) 10 23 82 73 Fax: +32 (0) 10 45 67 95 E-mail: cervitest@ccref.org Web: depistagecoluterus.be



CENTRE DE COORDINATION ET DE RÉFÉRENCE POUR LE DÉPISTAGE DES CANCERS asbl

Centre d'opérationnalisation en médecine préventive agréé par Arrêté ministériel du Gouvernement wallon le 28/05/2024. Rue André Dumont, 5 (Axis Parc) B-1435 Mont-Saint-Guibert Jours ouvrables de 9h à 16h www.ccref.org - ccref@ccref.org N° BCE: BE 0478.939.973 - RPM Nivelles







depistagecoluterus.be

LE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

L'infection à HPV est considérée comme l'infection sexuellement transmissible la plus répandue sur la planète : environ 80 % des gens seront infectés un jour par un papillomavirus humain. Hommes ou femmes ou quel que soit notre genre, nous sommes tous concernés. Les papillomavirus appartiennent à une grande famille de virus, mais seuls quelques-uns peuvent provoquer un cancer dont le cancer du col de l'utérus.

Chez les jeunes femmes de 25 à 44 ans, c'est le 4° cancer le plus fréquent.

Les HPV provoquent des infections au niveau des organes sexuels et dans la région de l'anus, tant chez l'homme que chez la femme. Ils sont également responsables d'infections de la bouche et du pharynx.

La contagion est possible dès les premiers rapports.

La plupart de ces infections passent inaperçues et guérissent spontanément en quelques mois. Mais dans une minorité des cas, le virus s'installe pour une longue période dans les cellules du col de l'utérus et y entraîne des lésions précancéreuses qui se développent lentement. Un cancer n'apparaît en moyenne qu'après 10 à 15 ans.

LE DÉPISTAGE

Le dépistage permet d'identifier soit des lésions précancéreuses avant qu'elles n'évoluent en cancer, soit un cancer au tout début de son évolution. Le dépistage et le traitement de celles-ci permettent la guérison dans presque 100 % des cas tout en préservant la fertilité. Il est réalisé par prélèvement (frottis) de cellules au niveau du col de l'utérus.

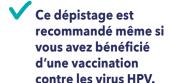
Le dépistage par frottis du col de l'utérus est recommandé à toutes personnes ayant un utérus entre 25 et 64 ans :



Entre 25 et 29 ans, le test de dépistage est réalisé tous les trois ans.



Entre 30 et 64 ans, le test de dépistage est réalisé tous les cinq ans.



La ménopause n'est pas une raison pour ne plus se faire dépister.

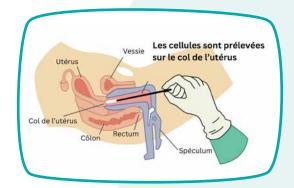
LES RÉSULTATS DU DÉPISTAGE

Si le résultat du dépistage est positif, cela ne signifie pas qu'il s'agit d'un cancer. Il est toutefois nécessaire d'effectuer des examens complémentaires pour en préciser la nature. Le médecin vous proposera de faire un nouveau prélèvement ou de pratiquer un examen complémentaire appelé colposcopie. Votre gynécologue examinera le col avec une loupe grossissante et réalisera éventuellement une biopsie pour confirmer ou préciser les résultats.

Des lésions précancéreuses détectées de manière précoce, pourront être traitées avec des soins plus légers qui permettront de préserver, chez les jeunes patientes, la fertilité.

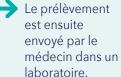
Plus d'informations détaillées dans l'onglet FAQ du site web :

www.depistagecoluterus.be



LE DÉPISTAGE EN PRATIQUE

Le dépistage est réalisé lors d'un examen gynécologique. Le médecin (gynécologue ou généraliste) introduit dans le vagin un spéculum (un écarteur) qui lui permet de voir le col de l'utérus. Il frotte la surface du col pour récolter quelques cellules. Ce test ne prend que quelques minutes.



Les résultats sont transmis au médecin qui a fait le prélèvement.



Le prélèvement et l'analyse sont gratuits.

Seul le ticket modérateur de la consultation doit être pris en charge par la patiente.